Ami du Clergé du 17 mai 1951

Deuxième partie : **PRÉDICATION**

SOMMAIRE

Fête du Sacré-Cœur. — (Plan). Nos devoirs envers le Sacré-Cœur, 145.
Mois de Marie de l'Assomption. — XIV. Assomption et perpétuelle virginité, 145. — XV. Assomption et Corédemption, 147. — XVI. Assomption et Médiation 149. — XVII. Assomption et Royauté universelle de Marie, 150.
Petits prônes sur les Commandements. — 4e Commandement de Dieu : V. Le respect dû aux parents, 152.

FETE DU SACRE-CŒUR
(Plan)

NOS DEVOIRS ENVERS LE SACRÉ-CŒUR

Les litanies du Sacré-Cœur, si riches de doctrine, approuvée par l'Eglise, nous apprendront à *l'adorer* et à *l'aimer*.

I. — *Adorons le Sacré-Cœur*

— C'est le « Cœur du Fils de Dieu », le Verbe.

— Il lui est « uni substantiellement ». Avec tout le composé humain dont il fait partie, cet organe noble entre tous est « assumé » par le Verbe comme « instrument conjoint ». Il est très exactement le *Cœur de Dieu*.

— En conséquence, la « plénitude de la divinité habite en lui ».

Voilà pourquoi l'Eglise peut l'appeler « le Temple saint de Dieu », « le Tabernacle du Très-Haut». Comparé au temple Juif, où résidait la gloire de Jahweh, à nos églises, où Jésus est réellement présent sous les espèces eucharistiques, ce Cœur est infiniment plus plein de Dieu, plus pénétré et saisi par Dieu, plus « divin », en un mot.

— Il peut donc et il doit être adoré, comme toute la nature du Christ, hypostatiquement unie au Verbe, comme le Verbe dont il fait partie, dont il symbolise l'amour.

II. — *Aimons le Sacré-Cœur*

1° *D'un amour d'admiration.* — « Le plus beau des enfants des hommes », du moins moralement. L'Eglise nous le présente comme un « abîme de vertus ». Car si, comme l'observe S. François de Sales, l'amour s'installant dans un cœur « y loge tout le train des vertus », c'est dans cette « fournaise d'amour » que se forgent toutes les vertus que nous admirons dans l'Evangile et qui sont pour nous une école de sainteté.

— Faut-il entrer dans le détail, du moins sommairement ?

a) *Vertus morales :* Le cœur de Jésus est « le réceptacle de la Justice et de l'Amour ». Il a pu défier ses ennemis de le « convaincre de péché ». Il a pu se proclamer « doux et humble de cœur ». Il a porté à l'héroïsme la Force magnanime et la prudence du serpent. Etc...

b) *Vertus infuses :* Tous « les trésors de la *Sagesse* et de la *Science* ». Il connaît et savoure le Père comme le Père le connaît. Car la Sagesse, don de l'Esprit le plus haut, est une « connaissance qui se tourne à aimer », comme dit Bossuet.

2° *D'un amour reconnaissant pour ses bontés.* — C'est de lui que « nous avons reçu toute plénitude » ; — il est « riche envers ceux qui l'invoquent » (« Demandez et vous recevrez ») ; — il est la « source (unique et inépuisable) de la vie, de la sainteté et de la consolation ». (« Venez à moi... et je vous soulagerai »)...

Surtout, il est « patient et d'une infinie miséricorde » envers les pécheurs (Madeleine, le bon larron, ses apôtres).

Enfin, il s'est donné jusqu'à la mort, d'où :

3° *D'un amour compatissant et réparateur pour ses souffrances.* — Il a été « brisé par nos crimes », « percé par la lance » au Calvaire. Et depuis, « saturé d'opprobres par les ingratitudes et les indifférences des rachetés ». (Cf. ses plaintes à Ste Marguerite-Marie).

D'où nécessité de *réparer* par notre esprit de pénitence, d'une part ; et de compenser les refus d'amour par un redoublement d'amour, généreux, délicat, compréhensif, consolateur.

Songer à tant d'apostasies dans notre monde laïc, à tant de persécutions dans les pays d'obédience communiste.

* *

Ne nous contentons pas de *réciter* les litanies. *Vivons-les.* Que ce Cœur adorable soit vraiment le « Roi de notre cœur ». Rapportons-lui paroles, pensées, affections, efforts, peines, joies. Aimons en lui tous les nôtres. Et contribuons à réaliser son grand rêve d'unité *(Sint unum),* en faisant de lui « le Roi et le Centre de tous les cœurs.

MOIS DE MARIE DE L'ASSOMPTION

Le retard de l'Ami *ne nous permettra pas de donner, pendant le mois de Mai, les 31 Instructions de ce* « Mois de Marie » ; *nous en continuerons toutefois la publication dans les numéros suivants, car elles forment un ensemble qui pourra être utilisé pour les prochaines solennités de l'Assomption, ou pour d'autres fêtes de Notre-Dame.*

XIV
Assomption et perpétuelle Virginité

Pour éclairer notre foi en l'Assomption de Notre-Dame, autant qu'à sa Maternité divine et plus encore qu'à son Immaculée Conception, les docteurs de l'Eglise en ont appelé à cet autre dogme

du mystère de Marie : sa virginité perpétuelle, avant, pendant et après son enfantement.

La bulle de définition « Munificentissimus Deus » apporte leurs témoignages.

« Il fallait que celle qui avait conservé sans tache sa virginité dans l'enfantement, conservât son corps sans corruption, même après la mort » (S. Jean Damascène).

« ...Ton corps virginal est entièrement saint, entièrement chaste, entièrement la demeure de Dieu ; de sorte que, de ce fait, il est ensuite exempter de tomber en poussière, transformé dans son humanité en une sublime vie d'incorruptibilité, vivant lui-même et très glorieux, intact et participant à la vie parfaite », écrit le contemporain de S. Jean Damascène et son compagnon de lutte dans la défense des images saintes, S. Germain de Constantinople.

« De la même façon que Dieu a gardé Marie, la très Sainte, exempte de la violation de son intégrité virginale et de sa pureté virginale, soit quand elle a conçu, soit quand elle enfanta, ainsi Dieu n'a permis en aucune façon que son corps fût réduit à la corruption ou réduit en cendres », enseigne S. Bonaventure au XIII^e siècle et dans l'Eglise latine, ce que prêchaient les précédents au VIII^e siècle et dans l'Eglise grecque.

A leur école, méditons sur ces harmonies de l'Assomption et de la Virginité perpétuelle de Marie, qui est à la fois intégrité virginale du corps de Marie — et pureté virginale de son âme.

A ce double titre elle a mérité incorruption et glorification corporelle au terme de sa vie mortelle.

I. — *Son intégrité virginale*

Dans les litanies nous invoquons Marie : « Mère très pure, — Mère très chaste, — Mère toujours Vierge », pour affirmer notre foi en sa virginité perpétuelle. Elle a été d'abord un don et un miracle de Dieu, l'intégrité virginale de son corps à ces trois moments de sa vie. Mère très pure, elle a conçu son enfant sans le secours de l'homme, par l'opération du Saint-Esprit. Ainsi l'archange lui-même lui a expliqué à sa demande comment s'accomplirait le mystère : « l'Esprit-Saint descendra sur vous et la vertu du Très-Haut vous couvrira de son ombre. » Nous l'affirmons chaque jour : « Je crois en Dieu... et en Jésus-Christ son Fils unique qui a été conçu du Saint-Esprit. »

Mère très chaste, elle a enfanté son Jésus sans douleur ni déchirure de sa chair virginale, comme la fleur donne son parfum, les étoiles leur lumière, le feu sa chaleur. Du sein de Marie, son enfant « sort comme un trait de lumière, comme un rayon de soleil ; sa mère est étonnée de le voir paraître tout-à-coup ; cet enfantement est exempt de cris comme de violence ; miraculeusement conçu, il naît encore plus miraculeusement ; et les saints ont trouvé encore plus étonnant d'être né que d'être conçu d'une Vierge » [1]. Ainsi sortira-t-il de son tombeau sans en briser la pierre et pénètrera-t-il dans le cénacle, toutes portes fermées.

Mère toujours Vierge, elle reste vierge après la naissance de son Jésus. Il est son fils unique. L'Evangile l'appelle son « premier-né » et nous parle de ses « frères », mais ces mots, vous le savez, ne signifient pas que Marie eut d'autres enfants : Jésus est appelé le « premier-né » parce qu'il en a devant la loi tous les droits et tous les devoirs et, au temps et au pays de Jésus, on donnait aussi bien aux cousins le nom de « frères ».

[1] Bossuet, *Elév. sur les mystères*, XVI^e semaine, 3^e élév.

Mère toujours Vierge, Marie est ce miracle annoncé par Isaïe : « **Ecce Virgo concipiet et pariet filium** ; voici qu'une vierge concevra et enfantera un fils ». Sur l'intégrité de son corps veille une amoureuse attention de Dieu pour l'honneur du fils et pour l'honneur de la mère. Pour cet honneur Dieu répète les prodiges : conception virginale, naissance virginale. Après cela, comment penser qu'il ait pu laisser à la tombe de faire, dans ce corps si miraculeusement préservé jusqu'ici, son œuvre de corruption ? Ce corps n'eut pas été déshonoré d'avoir enfanté dans la douleur comme les autres ; mais être sujet à cette décomposition, dans la poussière de la terre qui est le sort commun, voilà ce qui serait pour lui une humiliation.

Sous peine d'accuser l'œuvre de Dieu d'illogisme, de déséquilibre, d'incohérence, il faut que Dieu ait mené jusqu'au bout cette préservation miraculeuse de l'intégrité virginale de la Vierge Marie, sa Mère. D'avoir porté son fruit a laissé à cette fleur toute sa fraîcheur, tout son éclat, tout son parfum et en a même renouvelé la beauté, puisque c'est le miracle d'une Mère Vierge. Il n'est pas possible que la mort ait eu la permission de flétrir ce qu'avait comme sublimé la maternité glorieuse de Bethléem.

Aussi bien, la T. S. Vierge s'était livrée tout entière à cette action de Dieu, elle qui est aussi appelée la « Mère sans tache ».

II. — *Sa pureté virginale*

Il ne faudrait pas considérer seulement en Marie l'aspect physique de son intégrité virginale, qui suppose le miracle ; il y a aussi son aspect moral, sa pureté d'âme, la vertu de virginité.

Cette vertu, nous savons de sa bouche, qu'elle l'avait vouée à Dieu toute jeune. N'a-t-elle pas dit à l'archange de l'Annonciation : « Comment cela se fera-t-il puisque je ne connais pas d'homme ? » Cela ne signifiait pas qu'elle n'avait point de fiancé, puisqu'elle était fiancée à S. Joseph au moment de l'Annonciation ; cela indiquait sa volonté arrêtée et son engagement de demeurer vierge : pour moi je ne connais pas d'homme, je n'en connaîtrai pas, je n'ai pas à en connaître : j'ai fait vœu de virginité.

Il y a même chez Marie un tel amour de la pureté et un si profond attachement à la virginité que, justement à propos de cette question posée à l'archange Gabriel, quelques saints docteurs et non des moindres, vont jusqu'à penser et à écrire que ce vœu de virginité « lui était si cher, qu'elle aurait hésité peut-être s'il eut fallu payer du sacrifice de sa virginité l'honneur d'être la Mère de Dieu » [2].

Dans un sermon pour la fête de l'Assomption Bossuet [3], interprète de la pensée de la tradition, montre, en cette virginité de Marie, le principe de l'incorruptibilité, de la résurrection et de la gloire de la T. S. Vierge.

Principe de son incorruptibilité. Cette sainte virginité est « comme un baume divin qui préserve de la corruption le corps de Marie ». La grâce de son Immaculée Conception l'a envahie, imprégnée, pénétrée à fond et éteint en elle le foyer même du péché, si bien qu'il n'y a jamais eu en elle de révolte du corps contre l'esprit.

Principe de sa résurrection anticipée. Sa plénitude de grâce a si bien fécondé, préparé ce jar-

[2] Prat, *Jésus-Christ*, I, p. 50.

[3] Sermon de 1660, 2^e point ; Ed. Lebarq-Urbain et Levesque, t. III, 498-501.

din de l'Epoux qu'il a mûri plus vite le fruit de l'immortalité. Ainsi sont plus précoces des terrains mieux exposés et plus ensoleillés.

Principe de sa gloire. Cette gloire du ciel nous fera semblables aux anges : « Ils seront comme les anges de Dieu » (Mat., XXII, 30). Mais n'est-ce pas ce que commence dès cette terre la vertu de virginité, la vertu angélique, qui, selon le mot de S. Augustin, a dans la chair quelque chose qui n'est pas de la chair.

Incorruption, résurrection, glorification : voilà ce que renferme pour nous l'Assomption de Notre-Dame. Etre d'une si grande pureté que le nom de Vierge est devenu comme son nom propre, Marie était promise d'emblée à ce privilège. Sa virginité avait commencé pour ainsi dire dès ici-bas la spiritualisation de son corps.

Pour nous représenter ces réalités il nous faut recourir à des images, à des symboles : sa virginité est un « baume divin » ; la Vierge est pareille à une « terre généreuse » ; sa pureté est une « lumière » qui déjà angélise sa chair. Mais l'Eglise nous demande de recourir à ces analogies pour éclairer notre foi et N.-S. parlait à ses auditeurs en paraboles. Car il ne s'agit pas de prouver ces mystères qui relèvent de la foi, c'est-à-dire de la révélation ; il s'agit seulement de nous en faire une idée à la mesure de notre intelligence, afin de faciliter et de rendre plus vive notre foi.

* *

Dieu a plus d'une fois glorifié le corps des héros de la pureté et de la virginité, en les immunisant, après la mort, de la dissolution de la tombe.

On connaît le miracle de Ste Cécile, la Vierge romaine du IIe siècle, étouffée dans la salle de bains de sa propre maison et ensuite décapitée ? Déjà en 821, quand son corps fut transféré du cimetière St-Calixte où il avait été inhumé à la Basilique du Transtévère, il fut retrouvé intact, après plus de six siècles. Ce transfert ne provoqua pas sa décomposition.

« Le 20 octobre 1599 — plus de sept cents ans après la première exhumation — des travaux nécessités par la restauration de la basilique faisaient de nouveau reparaître Cécile aux yeux émerveillés de la ville et du monde. Elle était revêtue de sa robe brochée d'or, sur laquelle on distinguait encore les traces glorieuses de son sang virginal ; à ses pieds reposaient les linges teints de la pourpre de son sang. Etendue sur le côté droit, les bras affaissés en avant du corps, elle semblait dormir profondément. Le cou portait encore les cicatrices des plaies dont le glaive du licteur l'avait sillonné ; la tête, par une inflexion mystérieuse et touchante, était retournée vers le fond du cercueil. Le corps se trouvait dans une complète intégrité, et la pose générale, conservée par un prodige unique, après tant de siècles, dans toute sa grâce et sa modestie, retraçait avec la plus saisissante vérité Cécile rendant le dernier soupir, étendue sur le pavé de la salle de bains. On se croyait reporté au jour où le saint évêque Urbain avait renfermé dans l'arche de cyprès le corps de Cécile, sans altérer en rien l'attitude que l'épouse du Christ avait choisie pour exhaler son âme dans le sein de son Epoux... »[4].

Pour celle qui est non seulement une vierge parmi les vierges, mais la Vierge des vierges, Dieu a voulu et réalisé plus et mieux, non seulement l'incorruption, mais la résurrection et la glorification anticipée de Notre-Dame, la Mère très pure, la Mère sans tache.

[4] Dom Guéranger, *L'Année liturg. Le Temps après la Pentec.*, t. VI, p. 141 ; et *Sainte Cécile et la Soc. rom.*, p. 496.

XV

Assomption et Corédemption

Maternité divine de Marie, Immaculée Conception, perpétuelle Virginité, Assomption : dogmes de notre foi. De les rapprocher nous en fait mieux sentir l'harmonie. S'il en manquait un seul, nous aurions l'impression d'une discordance.

A côté de ces dogmes, il est d'autres grâces, privilèges et prérogatives de la T. S. Vierge que nous croyons communément sans qu'ils aient fait, jusqu'ici, l'objet d'une définition dogmatique de l'Eglise. Telle par exemple sa fonction de « Médiatrice de toutes les grâces ». Du dogme de l'Assomption, elles vont recevoir une lumière plus vive. En ce sens, le card. Pizzardo pouvait dire à l'ouverture du Congrès marial international de Rome : « ...Cette définition est la troisième pierre millénaire sur la longue voie de la mariologie catholique, après la déclaration de la Maternité divine à Ephèse en 431, et la proclamation de l'Immaculée Conception, en 1854. Cette définition constitue un point d'arrivée par rapport aux deux précédentes et un point de départ pour de nouvelles conquêtes... »

Il faisait entrevoir quelques-unes de ces nouvelles conquêtes à entreprendre. « Par exemple, il faudra éclairer toujours davantage la coopération immédiate de Marie à la Rédemption, pour mettre en lumière son titre de Corédemptrice du genre humain. — Il faudra éclairer toujours davantage la nature de la coopération de Marie à la distribution de toutes les grâces, pour marquer pleinement son action continue dans notre vie surnaturelle. — Il faudra éclairer toujours davantage la nature de la royauté de Marie. Ces études feront resplendir avec plus d'éclat sur le front de Notre-Dame la couronne de Reine de la terre et du ciel, selon le vif désir de tant de dévots de Marie, évêques et fidèles (environ 800 pétitions d'évêques) qui souhaitent l'institution de la fête liturgique de Marie, Reine de l'Univers...»

Dans cette direction, essayons de voir aujourd'hui les rapports qui existent entre la **Corédemption** de Marie et son **Assomption** au ciel.

I. — *Corédemption*

Le mot paraît, à certains, exagéré et l'idée mal définie.

En attribuant à la T. S. Vierge ce titre de Corédemptrice du monde aux côtés du Rédempteur, les prédicateurs n'inventent pas, mais reprennent un vocable que les Souverains Pontifes eux-mêmes lui ont donné, ce qui est une assez sûre caution. Ainsi, par exemple, l'Eglise a loué « l'habitude d'ajouter au nom de Jésus, celui de sa Mère, notre corédemptrice, la bienh. Vierge Marie »[1], et elle a indulgencié l'oraison où Marie est appelée la « corédemptrice du genre humain » (22-1-1914, cf. Denz.-Bann., n. 30-34). Ainsi encore, Pie XI lui donnait ce titre dans son discours de clôture du Jubilé, le 28 avril 1935, en nous la montrant debout à l'autel de la croix, souffrant avec Notre-Seigneur et à côté de lui Corédemptrice[2].

[1] Décret du Saint-Office, 26-6-1913.

[2] Cité par Lennerz, *De Beat. Virg.* ; 3e édit., Rome, 1939, p. 273.

Ainsi toujours, le même Pape l'appelait, en indiquant en modèle aux congréganistes, celle « qui est notre Mère et notre Corédemptrice »[3].

Aussi, pensent de très bons maîtres, « le mot corédemptrice, signifiant par lui-même une simple coopération à la rédemption de Jésus-Christ, et ayant reçu, depuis plusieurs siècles, dans le langage théologique, le sens très déterminé d'une coopération secondaire et dépendante,... il n'y a point de difficulté sérieuse à s'en servir, à condition que l'on ait soin de l'accompagner de quelques expressions indiquant que le rôle de Marie, dans cette coopération, est un rôle secondaire et dépendant »[4].

En effet, par ce titre de Corédemptrice donné à la T. S. Vierge, nous ne voulons nullement affirmer qu'elle-même n'aurait pas eu besoin d'être rachetée et qu'elle serait sur un pied d'égalité avec le Rédempteur ; elle fut rachetée diversement, nous le savons, mais elle devait l'être comme toute la descendance d'Adam.

Nous ne prétendons pas qu'elle ait mérité en stricte justice notre salut, comme son divin Fils Jésus : à offense infinie, il fallait réparation infinie, celle d'un Homme-Dieu, et Marie est pure créature. Mais nous voulons dire au moins ceci : que la T. S. Vierge n'a pas été étrangère à notre salut, qu'elle y a eu sa part, et sa grande part, par ses souffrances et leur acceptation en vue de notre rédemption, que de cette obéissance à la mort de son Jésus, Dieu a tenu compte parce qu'elle comportait un certain mérite. Ainsi s'explique Benoît XV, pour ne citer que lui : « En s'unissant à la Passion et à la mort de son Fils, elle a souffert comme à en mourir... pour apaiser la justice divine ; autant qu'elle le pouvait, elle a immolé son Fils, de telle façon qu'on peut dire qu'avec lui elle a racheté le genre humain »[5].

Dès l'Annonciation n'a-t-elle pas dit « oui » à tout ce qui devait arriver, en union avec le Verbe incarné qui s'offrait lui aussi au même instant : « Voici que je viens pour faire votre volonté » ? A la Présentation au temple, présage de l'offertoire de la messe du Calvaire, ne s'est-elle pas entendu dire qu'elle serait associée à ses souffrances rédemptrices : « Cet enfant est au monde pour la chute et la résurrection d'un grand nombre en Israël et pour être un signe en butte à la contradiction — vous-même, un glaive transpercera votre âme » ? Et pourquoi réapparaît-elle au Calvaire, après trois ans de silence, sinon pour renouveler, maintenant que pour elle comme pour Jésus « son heure est venue », cet acquiescement donné à son sacrifice quand il n'était que l'avenir et qui n'est maintenant que la réalité ?

En ce sens, Marie est la corédemptrice du monde.

II. — *L'Assomption*

La proclamation de l'Assomption de N.-D. — qui est, dans sa destinée, le pendant de l'Ascension de Jésus — vient renforcer, dans nos cœurs, cette croyance à sa corédemption.

La Résurrection et l'Ascension de N.-S., c'est son triomphe sur la mort vaincue au Calvaire ; c'est l'apothéose du Rédempteur. Par sa mort rédemptrice, il a triomphé de la mort comme du péché : « Il s'est abaissé lui-même, se faisant obéissant jusqu'à la mort et à la mort de la croix. C'est pourquoi aussi Dieu l'a souverainement élevé, et lui a donné un nom qui est au-dessus de tout nom, afin qu'au nom de Jésus tout genou fléchisse dans les cieux, sur la terre et dans les enfers et que toute langue confesse, à la gloire de Dieu le Père, que Jésus-Christ est Seigneur » (Phil., II, 8-11).

N.-S. lui-même ne disait-il pas peu avant sa Passion : « C'est maintenant le jugement de ce monde ; c'est maintenant que le Prince de ce monde va être jeté dehors. Et moi, quand j'aurai été élevé de terre, j'attirerai tous les hommes à moi » (Jo., XII, 31). N'est-ce pas parce qu'il a été sacrifié, l'Agneau qui efface les péchés du monde, que des myriades d'anges chantent dans le ciel : « L'Agneau qui a été immolé est digne de recevoir la puissance, la richesse, la sagesse, la force, l'honneur, la gloire et la bénédiction » (Apoc., V, 12).

Ainsi la Résurrection et l'Ascension sont bien présentées comme l'œuvre, le fruit, la récompense de la Passion et de la mort de Jésus.

Dans ce cas, que par son Assomption la T. S. Vierge se trouve associée à ce mystère glorieux de son divin Fils, n'est-ce pas le signe, et comme la ratification par Dieu lui-même, de son association aux mystères douloureux du Christ, ce que nous appelons sa « corédemption » ?

Un tel privilège pour elle, une participation si intime à la glorification du Rédempteur, une résurrection et une assomption sur le modèle de la Résurrection et l'Ascension de Notre-Seigneur suppose chez elle un concours, une collaboration, un apport supérieur et unique à l'œuvre de notre salut. S. Paul se donne lui aussi comme corédempteur : « Je suis plein de joie dans mes souffrances pour vous, et ce qui manque aux souffrances du Christ en ma propre chair, je l'achève pour son propre corps qui est l'Eglise » (Col., I, 24), et il nous promet qu'associés aux souffrances du Christ nous serons aussi les participants de ses consolations (II Cor., I, 7). Mais, pour nous comme pour S. Paul, cela ne s'accomplira pleinement dans notre corps comme dans notre âme, qu'à la fin des temps.

En Marie, l'Eglise nous l'enseigne solennellement, cette association à la vie glorieuse du Rédempteur s'est réalisée au terme même de sa vie mortelle. Pourquoi ? Parce qu'elle fut corédemptrice à un titre spécial, de prédestination éternelle, par une association aussi intime que possible au Calvaire, à la victoire totale du Christ sur le démon et sur le monde et la mort. Telle Dieu l'avait annoncée mystérieusement au lendemain de la chute : « Je mettrai une inimitié entre toi et la femme, entre ta postérité et la sienne, et celle-ci te meurtrira à la tête » (Gen., III, 15).

Donc, connexion étroite entre la Corédemption de Marie et son Assomption. Nous pouvons conclure de l'une à l'autre. Si j'ai préféré vous montrer dans l'Assomption de N.-D. la consécration de sa « corédemption », c'est parce que celle-ci n'est pas encore définie par l'Eglise ; mais que la voie s'élargit maintenant vers cette définition.

* *

Quelques peintres, non des moindres, un Giotto, un Pérugin, un Fra Angelico ont introduit la T. S. Vierge parmi les témoins de l'Ascension de N.-S. Pourtant, ni S. Marc (XVI, 49), ni S. Luc (XXIV, 50-53 et Actes I, 4-14), les deux historiens de ce mystère suprême de Jésus, ne nous signalent sa présence. Les évangélistes ne nous ont pas parlé davantage, parmi tant d'apparitions du Christ ressuscité qu'ils ont consignées, d'apparition de l'enfant à sa mère.

Nous savons, par S. Jean, que les évangiles ne contiennent pas tout. Notre cœur supplée à leur

[3] Lennerz, *op. cit.*, p. 315.
[4] *Dict. theol. cath.*, art. « *Marie* »,col. 2396.
[5] Lettre *Inter Sodalicia*, 22 mars 1918.

silence. Nous ne pouvons imaginer que pendant les quarante jours de ses rencontres avec ses apôtres avant l'Ascension, ce Fils très aimant n'ait pas revu sa mère. En tout cas, il lui ménageait quelque chose de plus, quelque chose d'unique : non des apparitions fugitives mais l'éternel au revoir dans le paradis, par son Assomption.

Les Docteurs de l'Eglise aiment à décrire avec les paroles des saints livres, ce retour pour ne plus se quitter : « Quelle est celle-ci qui monte du désert, pleine de délices, appuyée sur son bien-aimé » ? (Cant., VIII, 5). ...« La Reine se tient à la droite du Roi, parée de vêtements d'or » (Ps. XLIV, 10). Nos vieux calvaires ont associé Marie aux souffrances de la Passion en plaçant son image au croisillon du revers de la croix ; Jésus a associé sa Mère à sa gloire en la prenant avec lui corps et âme dans son ciel.

XVI
Assomption et Médiation

Le dogme de l'Assomption vient confirmer aussi notre croyance en Marie Médiatrice de toutes les grâces.

Remarquons d'abord, avec précision, le sens de ce titre qui nous était peut-être plus familier sous le nom de « Notre-Dame de toute grâce ».

Par « médiation » de la T. S. Vierge on désigne le rôle de Marie dans l'œuvre de notre salut ; médiation qui s'accomplit en deux temps : l'acquisition des grâces, puis leur distribution. Parfois on donne au premier le nom de Corédemption, et on réserve au second celui de Médiation. Essayons de comprendre, aujourd'hui, comment l'Assomption est la confirmation de ce titre de Marie, distributrice de toutes les grâces

Il nous suffira d'établir un parallèle entre l'**Ascension** de Notre-Seigneur et l'**Assomption** de Notre-Dame. L'Assomption de la Mère est le double de l'Ascension du Fils : par là se couronne leur intime union commencée dans les mystères joyeux, étroitement vécue dans les mystères douloureux, maintenant glorieusement manifestée dans le même triomphe du corps et de l'âme, union dont S. L.-M. de Montfort écrit : « Marie est si intimement unie à Jésus, qu'on séparerait plutôt la lumière du soleil, la chaleur du feu ; je dis plus, on séparerait plutôt tous les anges et tous les saints de Jésus que la divine Marie »[1].

I. — *Ascension*

L'Ascension de N.-S. est bien dans le prolongement de sa Résurrection, son éclatant triomphe sur la mort remporté par sa croix. Elle est encore autre chose ; et Jésus lui-même nous en avertit. Les apôtres ne comprirent peut-être pas, alors, la signification totale de ses paroles ; ils en pénétrèrent le sens après l'effusion du St-Esprit ; et pour nous elles ne sont plus mystérieuses.

Pour les consoler de l'annonce de son départ, Jésus disait : « Si vous m'aimiez, assurément vous vous réjouiriez de ce que je vais au Père » (Jo., XIV, 28) ; mais il ajoutait : « Il vous est utile que je remonte au Père » (Jo., XVI, 7). L'Ascension, gloire pour lui, mais aussi grâce pour nous par l'appui qu'elle nous ménage auprès de son Père : « Je vais vous préparer une place » (Jo., XIV, 2).

Comment par sa présence corporelle au ciel, N.-S. nous prépare-t-il une place ? Par sa prière de médiateur et d'avocat en notre faveur. S. Paul nous l'enseigne : « Il peut à jamais sauver ceux qui vont à Dieu par lui, vivant qu'il est éternellement au ciel afin d'intercéder et de s'employer pour nous auprès de Dieu. » La victoire acquise, le Chef ne se retire pas ; il ne se désintéresse pas de ce salut du monde. Il est celui qui exploite sa victoire, la fait fructifier. Il a été sacré prêtre pour l'éternité. Sans fin il s'emploiera, par son intercession de Médiateur, à l'application aux âmes des mérites de sa Passion.

Sa présence au ciel, en corps et en âme, est déjà une prière muette ininterrompue qui monte perpétuellement vers le Père. Cette chair dont il est revêtu devant Dieu, le témoignage de cet anéantissement qu'il a voulu pour réparer sa gloire et donner la paix aux hommes : «**Exinanivit semetipsum...** » Celui qui était tout a voulu n'être rien, par amour pour lui et pour nous. Les cicatrices glorieuses de tout son corps élèvent vers le Père la même supplication que sur le Calvaire : « Mon Père, pardonnez-leur, ils ne savent pas ce qu'ils font. » Il peut les montrer au Père, pour obtenir un mouvement d'amour et de pitié : son Père permettrait-il qu'il ait souffert en vain ?

Cette glorification de notre nature en la personne de Jésus rappelle inlassablement au Père la gloire à laquelle il prédestine tous les hommes. Ce chef-d'œuvre de sa création visible, l'homme, avait été défiguré par le péché. Mais dans le Christ et par le Christ il a de nouveau tout instauré et plus beau.

Ainsi par son Ascension, le Christ, est intronisé dans ses fonctions de Médiateur. « De même que le Grand-prêtre de l'A. T. entrait dans le sanctuaire afin de se tenir devant Dieu et de représenter le peuple ; ainsi le Christ est entré au ciel afin d'intercéder pour nous... Sa présence même, par la nature humaine qu'il a introduite au ciel, est, en effet, une intercession pour nous. Dieu qui a exalté de la sorte la nature humaine du Christ, n'aura-t-il pas aussi pitié de ceux pour lesquels le Fils de Dieu a pris la nature humaine » ? Ainsi parle S. Thomas d'Aquin (III^{a}, q. 37, art. 6).

II. — *Assomption*

Ce que nous disons de l'Ascension, nous pouvons et nous devons le dire, toute proportion gardée, de l'Assomption de Notre-Dame. Elle est sa victoire, son apothéose : sa victoire sur la mort et l'apothéose de toutes ses prérogatives ; maternité divine, Immaculée Conception, perpétuelle virginité.

Mais, pour elle aussi, elle est le prolongement au ciel de sa mission. Associée par Dieu à son divin Fils, en qualité de corédemptrice, elle se voit appelée maintenant à participer à la gloire de son Jésus, en qualité de Médiatrice. Son Assomption va lui permettre de continuer dans le ciel, par son intercession, de travailler à la sanctification des âmes.

« O Mère de l'Homme-Dieu, nous savons que votre intercession est toute-puissante, nous l'implorons plus que jamais en ce jour de votre céleste triomphe. Oh ! pendant que nos voix suppliantes s'élèvent de la terre jusqu'au pied de votre trône, daignez dans le ciel recommander avec instance à votre divin Fils notre salut éternel. Que ce Fils, à la droite de qui vous régnez sur tous les élus, soit lui-même votre louange et votre gloire, maintenant et toujours dans les siècles des siècles. » Ainsi priait S. Augustin[2].

[1] *Traité de la Vraie dévotion à la Sainte Vierge*, n° 63.

[2] Cité par le *Petit Messager du Cœur de Marie*, août-sept. 1931.

Et la présence corporelle de Marie au ciel ne contribue pas peu au crédit de sa « Toute-puissance suppliante » et à la confiance que nous lui devons.

S. L.-M. de Montfort, dans sa prière pour demander à Dieu des missionnaires, prière si ardente qu'on l'a justement nommée sa « prière embrasée », en appelle, pour toucher le cœur de Jésus, au souvenir de ce que doit être pour lui Marie : « Souvenez-vous de ses entrailles et de ses mamelles, et ne me rebutez pas. » Ce souvenir est rendu sans cesse présent à Jésus par l'Assomption de Marie. Une supplication à la pitié, au pardon, à la miséricorde pour nous, pauvres pécheurs, monte, muette, à tout instant, de ce corps maternel jusqu'au cœur de Jésus. Comment résisterait-il à ces « yeux miséricordieux » de sa Mère, levés suppliants vers sa justice, alors qu'ils ont tant pleuré à cause de lui ? Comment fermerait-il l'oreille aux prières de ces lèvres virginales qui ont couvert son front, ses joues, ses mains des plus tendres baisers ? Comment éloignerait-il les bras qui l'ont porté et bercé quand ils se tendent vers lui dans un geste de supplication pour nos âmes fragiles ? Comment n'apaiserait-il pas les soupirs de commisération qui soulèvent cette poitrine maternelle sur laquelle il reposa ses premières fatigues d'enfant et sans doute ses lassitudes d'apôtre ? Comment n'aurait-il pas pitié de la poussière et de la boue que nous sommes, d'avoir ainsi continuellement sous les yeux le miracle de pureté et de gloire que sa grâce a réalisé dans une pure créature tirée de la même argile que nous ?

Sans doute l'Eglise pensait à tout cela quand elle disait dans l'oraison de la Vigile de l'Assomption : Dieu a enlevé Marie de ce monde, afin qu'elle pût en pleine confiance intercéder, « fiducialiter intercedat », pour le pardon de nos péchés. Ainsi l'Assomption de la T. S. Vierge vient-elle nous rendre plus douce notre croyance en la Médiatrice de toutes les grâces.

* *

Marie Médiatrice est surtout, dans nos traditions, la Mère de miséricorde, **Mater misericordiæ**. Si Jésus Médiateur est notre avocat auprès du Père, Marie Médiatrice est notre avocate auprès du Fils. C'est le suprême refuge, **refugium peccatorum.**

Un tableau à Bruges d'un primitif flamand, Jean Provost, exprime bien cette médiation de miséricorde de notre Mère dans le ciel. C'est la scène du jugement dernier. Le Christ, autrefois Sauveur et maintenant Juge suprême, apparait redoutable. D'une main il tient l'épée de la justice et de l'autre il montre à la Vierge la blessure de son cœur, comme pour dire : le mépris de mon amour ne mérite-t-il pas vengeance ? Mais, à genoux, dans une attitude de supplication, sa Mère, notre Mère, implore pardon quand même. Et elle réplique au geste de courroux du Juge en découvrant sa poitrine, comme pour dire à son tour : Et Vous, méprisez-vous le sein qui vous a porté ?

XVII

Assomption et Royauté universelle de Marie

Le 11 décembre 1925 Pie XI instituait la fête de Jésus-Christ Roi. Il donnait la raison de cette décision : « Une solennité annuelle a plus d'efficacité pour instruire que tous les documents, même les plus graves, du Magistère ecclésiastique ». Et, en notre temps d'apostasie presque générale des nations par la laïcisation des Etats, il est nécessaire plus que jamais d'instruire les générations présentes que Jésus, Roi des individus est aussi Roi des Sociétés : la religion n'est pas seulement affaire personnelle, mais elle est aussi affaire sociale.

L'Eglise inscrira-t-elle aussi au calendrier une fête de la royauté de Marie ? Plus de 800 évêques ont adressé une demande en ce sens au Souverain Pontife. Et la Consécration du genre humain tout entier au Cœur Immaculé de Marie, par Pie XII, ne serait-elle pas une approche vers cette fête liturgique ?

Il est certain que ce titre de « Reine » nous aimons à le donner à la T. S. Vierge. Dans les litanies, il revient plus souvent que son nom de « Mère » ou de « Vierge ». Douze fois nous l'invoquons : Reine des Anges, des Patriarches, des Prophètes, des Apôtres, des Martyrs, etc... De quelle royauté s'agit-il ? Et la définition de son Assomption encourage-t-elle notre croyance à cette royauté universelle ? **Royauté** et **Assomption** de Notre-Dame, voilà un nouveau rapprochement qu'il nous faut méditer. Les premiers mots de la prière de Pie XII à Notre-Dame de l'Assomption nous y convient :

« O Vierge Immaculée, Mère de Dieu et Mère des hommes, nous croyons, avec toute la ferveur de notre foi, en votre Assomption triomphale en âme et en corps au ciel, *où vous êtes acclamée Reine par tous les chœurs des anges et par toutes les phalanges des Saints ;* et nous nous unissons à eux pour louer et bénir le Seigneur, qui vous a exaltée sur toutes les autres pures créatures et pour vous offrir l'élan de notre dévotion et de notre amour. »

I. — *Sa royauté*

Quand nous saluons Marie « Reine de tous les Saints », nous mettons à son front une couronne d'excellence et de prééminence : elle est sainte entre tous, plus sainte que tous les autres, la Très Sainte ; elle est la Reine des saints, comme la rose est la reine des fleurs.

Nous lui reconnaissons aussi une royauté d'honneur. Elle est Madame Mère, la « Reine Mère ».

Est-ce tout ? Non. C'est un vrai diadème dont nous la couronnons. Cette reine de splendeur surnaturelle possède aussi, au-dessous du Christ et par lui, autorité et puissance royale pour commander aux anges et aux hommes. Autrement, les Pères, les Docteurs, les Saints, bien plus, la liturgie et les Souverains Pontifes eux-mêmes, auraient vraiment abusé de ces titres de Reine, Souveraine, Impératrice, en parlant de la T. S. Vierge. Aussi bien ils s'en expliquent. S. L.-M. de Montfort résume bien leurs explications quand il écrit : « Marie est Reine du ciel et de la terre par grâce, comme Jésus en est le Roi par nature et par conquête »[1].

Elle l'est par grâce, mais non pas sans que cette grâce trouve en Marie motif qu'elle y a déjà mis.

Jésus possède les pouvoirs royaux, comme Fils de Dieu, égal à son Père, créateur et souverain Maître. Mais Marie, en sa qualité de Mère du Dieu fait homme, participe à la dignité de son Fils dont la personne est le terme de sa Maternité divine : « Mater Creatoris ». Elle participe donc, du même coup, à sa royauté universelle. — N'objectez pas : la Mère d'un roi, toute reine-Mère qu'on la nomme, ne possède pas pour au-

[1] *Traité de la Vraie dévotion*, n° 38.

tant l'autorité royale. Je vous répondrais : la reine-Mère est la mère d'un enfant qui est devenu roi par la suite ; Marie est mère d'un enfant, qui dès sa conception, comme Fils de Dieu, est le Roi de l'univers.

Jésus possède encore les pouvoirs royaux comme Rédempteur du monde, Marie, Corédemptrice, associée par ses souffrances et par son « fiat » à la victoire du Calvaire, l'est donc aussi à la royauté du Rédempteur. — N'objectez pas que la victoire d'un grand chef, de Jeanne d'Arc, par exemple, n'est celle de sa mère. Je vous répondrais : la mère de Jeanne d'Arc, en acceptant sa maternité, ignorait tout de l'avenir de son enfant ; Marie est devenue la Mère de Jésus en connaissance de cause et en vue de la conquête rédemptrice de son Fils.

Pourtant, en quoi consiste cette autorité royale de Marie ? La royauté réelle ne suppose-t-elle pas pouvoir législatif, exécutif et judiciaire ? Et tout cela ne semble guère dans ses attributions .— Néanmoins, rappelez-vous ses paroles, à la Salette : « Je vous ai donné six jours pour travailler et je me suis réservé le septième et on ne veut pas me l'accorder... » Elle parle comme si elle avait porté la loi. Comme elle avait dit à Cana : « Faites tout ce qu'il vous dira. »

Pensez — ce qui est bien de l'exécutif — qu'elle distribue « à qui elle veut, comme elle veut, autant qu'elle veut et quand elle veut » (Montfort, n° 25) tous les dons et toutes les grâces de sanctification.

Et ne savez-vous pas qu'elle juge, « en appel » si je puis ainsi parler, puisque si elle n'est pas reine de justice elle est « reine de miséricorde »: « La Bienh. Vierge est vraiment, de droit et proprement souveraine de tout ce qui est du domaine de la miséricorde de Dieu, donc vraiment reine de la miséricorde ; elle est la reine du même royaume dont Notre-Seigneur est le Roi »[2].

Oui, à des titres divers sans doute, mais sur la même étendue, Notre-Seigneur et Notre-Dame ont même royaume : l'Univers.

II. — *Son Assomption*

L'Assomption de Marie nous apparaît comme le sacre, par Dieu, de cette souveraine de l'Univers.

Jésus «est monté aux cieux, est assis à la droite de Dieu, le Père tout-puissant. » Commentant ces paroles, S. Thomas d'Aquin explique que d'être assis à la droite du Père signifie, pour N.-S., être entré dans la béatitude du Père et être investi du pouvoir royal. Cette béatitude et ce pouvoir royal, il les possède à un titre unique et comme Dieu et comme Rédempteur. Mais il y associe les siens, selon ses propres promesses : à sa béatitude « le Fils de l'homme mettra les brebis à sa droite », et à son pouvoir royal et judiciaire : « vous serez assis, vous aussi, sur douze trônes pour juger les douze tribus d'Israël. »

Par le mystère de l'Assomption cette association est accomplie pour Marie à un degré d'union qui dépasse de beaucoup ce qu'elle sera pour les élus et les apôtres au dernier jour, à un degré qui répond, à la manière divine, au degré d'union sur la terre entre le Fils et la Mère, entre le Rédempteur et la Corédemptrice.

Marie est montée aux cieux, et elle a été couronnée dans la gloire. Ce mystère du Couronnement s'ajoute au mystère de l'Assomption ; il en est l'achèvement.

Sans doute, dès cette terre, la T. S. Vierge possédait un droit radical à sa royauté universelle : cette prérogative lui vient de sa Maternité divine. La « servante », de l'Annonciation, est déjà Reine. Mais elle n'exerce vraiment et pleinement cette royauté que depuis son élévation et son couronnement au ciel.

Et toujours, comme son Fils — car c'est ce parallélisme qui nous instruit le mieux du mystère de Marie — elle l'exerce sur tout l'univers. Le Christ ressuscité et monté aux cieux, « Dieu l'a souverainement élevé et lui a donné le nom qui est au-dessus de tout nom, afin qu'au nom de Jésus, tout genou fléchisse dans les cieux, sur la terre et dans les enfers ». Aujourd'hui que s'accomplit la glorification de Celle que Dieu lui-même avait dite « bénie entre les femmes », sa souveraineté s'étend aux mêmes dimensions.

Dans les cieux : à ses mérites, après ceux de Jésus, les saints doivent leur béatitude ; leur joie et celle des anges s'accroît de sa présence, des lumières qu'elle leur communique, de son intercession incessante pour leurs frères de la terre ; ils sont honorés et réjouis des missions qu'elle leur confie.

Sur la terre : toutes les grâces de salut nous viennent par elle ; elle multiplie ses apparitions pour affermir et étendre le règne de son divin Fils ; aux tournants tragiques de l'histoire elle intervient miraculeusement pour sauver l'Eglise.

Dans les enfers : sur Satan qui « souffre infiniment plus d'être vaincu et puni par une petite et humble servante de Dieu » et sur les démons, qui craignent plus, « un seul de ses soupirs pour quelque âme, que les prières de tous les saints » (Montfort, n° 52) et sur les damnés — mais là encore en Mère de miséricorde — en ce sens, comme l'enseigne S. Thomas (I^a, q. 21, art. 4, 1) que ces damnés sont punis moins qu'ils ne le méritent, « citra condignum ».

Ainsi par son Assomption, comme l'écrivait Pie X, reprenant les paroles de l'Ecriture, « Marie se tient Reine à sa droite, Maria adstat regina ad dextris ejus » comme Jésus est Roi à la droite du Père par son Ascension.

* *

Depuis la définition du dogme de l'Assomption, le Pape a voulu que Marie fut invoquée, dans ses litanies, sous ce nouveau titre de gloire... Et à quel nom de la Vierge a-t-il ajouté ce privilège de son Assomption : à son nom de Marie ? à son nom de Vierge ? à son nom de Mère ? Non, à son titre de Reine : **Regina in cœlum assumpta** : « Reine, élevée au ciel, priez pour nous. » Ce choix n'indiquait-il pas que l'Assomption l'intronise officiellement Reine au ciel ; et à la suite et au terme des autres titres de sa royauté ne signifierait-il pas que cette royauté de Notre-Dame n'est pas seulement royauté d'honneur, mais royauté effective ?

Ainsi nos croyances s'éclairent mutuellement, elles s'appellent. On va de l'une à l'autre : mais avec plus de sécurité, de ce qui est vérité de foi à ce qui est croyance commune, de son Assomption à sa royauté universelle. L'œuvre de Dieu est grandeur et harmonie.

[2] S. Albert le Grand, *Mariale*, q. 43, 2.